

mars 2022

Divulgations importantes

Divulgations et avertissements généraux

Rendement et taux

Les rendements/taux sont sous réserve de la disponibilité des titres et peuvent changer sans préavis. On peut exiger des montants minimums de placement.

Évaluation de portefeuille et relevés consolidés

Tout rapport d'évaluation de portefeuille ou rapport sur les relevés consolidés qui vous est fourni ne constitue pas un registre officiel. Les renseignements contenus dans ce rapport ont pour but de vous aider à gérer votre tenue de registre relative au portefeuille de placement et ne peuvent être garantis comme étant exacts pour les besoins de l'impôt sur le revenu. En cas de disparité entre ce rapport et votre relevé de compte ou feuillet d'impôt, ces derniers devront servir de registre officiel de vos comptes. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour plus de renseignements. Des positions dans le rapport peuvent être détenues auprès d'autres institutions financières ne bénéficiant pas de la protection du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Consultez vos relevés officiels pour déterminer les positions admissibles à la protection du FCPE ou celles gardées séparément. Les calculs et projections reposent sur des hypothèses; les résultats réels peuvent différer. Sauf avis contraire, les rendements/taux sont en date de ce rapport. Les totaux des indices de référence dans les relevés de rendement ne comprennent pas les valeurs des dividendes à moins que l'indice de référence soit un indice de rendement total, désigné par l'indication « RT » ou « rendement total ».

Projections de portefeuille

Veuillez noter que les projections de taux de rendement sont fournies à titre indicatif seulement. Ils reposent sur plusieurs hypothèses et, par conséquent, les résultats réels peuvent en différer de façon significative.

Recherche de tiers

L'étude de recherche ci-jointe provenant de courtiers de FINRA ou d'autres organismes de réglementation étrangers approuvés par l'OCRCVM n'est pas soumise aux exigences de divulgation canadiennes en vertu des règles de l'OCRCVM.

Avertissements relatifs aux produits et usage des marques déposées

Compte de services financiers AAA

^{MD} Compte de services financiers AAA est une marque déposée de Marchés mondiaux CIBC inc.

Visa, Visa Infinite, Visa Infinite Privilege, Visa payWave, Vérifié par Visa, Plus, le design Visa et le design PLUS

Visa, Visa Infinite, Visa Infinite Privilege, Visa payWave, Vérifié par Visa, Plus, le design Visa et le design PLUS sont des marques déposées de Visa International Service Association et sont utilisés sous licence.

Interac, Virement Interac et le logo Interac

Interac, Virement Interac et le logo Interac sont des marques déposées d'Interac Corp., utilisées sous licence.

Portefeuille conseil

^{MD} Portefeuille conseil est une marque déposée de Marchés mondiaux CIBC inc. Un nombre maximum d'opérations sans commissions est alloué chaque année, selon la valeur de votre compte. Les opérations et les frais annuels sont calculés au pro rata, sur une base annualisée. Les frais d'opération habituels s'appliquent aux opérations excédentaires. Un solde minimum de 100 000 \$ doit être maintenu dans le compte du ménage.

Service Gestion-Conseil CIBC Wood Gundy

^{MC} Service Gestion-Conseil CIBC Wood Gundy est une marque de commerce de Marchés mondiaux CIBC inc. CIBC Wood Gundy sera responsable envers les clients de Service Gestion-Conseil CIBC Wood Gundy relativement aux services donnés par tout gestionnaire de placements. Le gestionnaire du programme Service Gestion-Conseil, Gestion d'actifs CIBC inc., est une filiale de la Banque CIBC

Fonds mutuels CIBC et Famille de Portefeuilles CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI) agit à titre de conseiller en valeurs, Compagnie Trust CIBC agit à titre de fiduciaire et la Banque Canadienne Impériale de Commerce agit à titre de gestionnaire de Fonds mutuels CIBC de la Famille de Portefeuilles CIBC. GACI et Compagnie Trust CIBC sont des filiales en propriété exclusive de la Banque CIBC et, donc, des sociétés affiliées à CIBC Wood Gundy. Les Fonds mutuels CIBC et la Famille de Portefeuilles CIBC sont des émetteurs associés de Marchés mondiaux CIBC inc.

Fonds d'actions bonifiées CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI) agit à titre de gestionnaire, Compagnie Trust CIBC agit à titre de fiduciaire et CIBC Wood Gundy agit à titre de conseiller en valeurs et de dépositaire du Fonds d'actions bonifiées CIBC. GACI est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et, donc, une société affiliée à CIBC Wood Gundy. Le Fonds d'actions bonifiées CIBC est un émetteur associé de Marchés mondiaux CIBC inc. La Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire du Fonds, et Marchés mondiaux CIBC inc. sont des filiales de la Banque CIBC.

Mandats de la Banque CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI) est le conseiller en valeurs et le gestionnaire de Mandats de la Banque CIBC. GACI est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et, donc, une société affiliée à CIBC Wood Gundy. Les Mandats de la Banque CIBC sont des émetteurs associés de Marchés mondiaux CIBC inc.

Frontières

^{MD} Frontières est une marque déposée de Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI). GACI est le gestionnaire des Fonds Frontières. GACI est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et, donc, une société affiliée à CIBC Wood Gundy. Les Fonds Frontières sont des émetteurs associés de Marchés mondiaux CIBC inc.

Famille de fonds Investissements Renaissance, Portefeuilles Axiom et Mandats privés Renaissance (Frontières)

^{MC} Renaissance est une marque de commerce de Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI). GACI est le conseiller en valeurs, le gestionnaire et le fiduciaire de la Famille de fonds Investissements Renaissance, des Portefeuilles Axiom et des Mandats privés Renaissance. GACI est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et, donc, une société affiliée à CIBC Wood Gundy. La Famille de fonds Investissements Renaissance, les Portefeuilles Axiom et les Mandats privés Renaissance sont des émetteurs associés de Marchés mondiaux CIBC inc.

Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (CEIER)

Le Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance est offert par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (Banque CIBC), par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Gestion d'actifs CIBC inc. Le Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance est admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), sous réserve des règles et règlements de celle-ci.

Si un taux d'intérêt du Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance est indiqué, il s'agit d'un taux annuel pour la catégorie de parts spécifiée, et il peut être modifié à tout moment sans préavis. L'intérêt est calculé quotidiennement sur le solde d'ouverture et payé mensuellement au compte au moyen du réinvestissement des distributions. Pour les taux actuels, discutez avec votre conseiller ou rendez-vous à l'adresse www.renaissanceinvestments.ca. Les taux d'intérêt peuvent être modifiés en tout temps sans préavis. Des montants de placements minimums peuvent s'appliquer.

Régimes de retraite individuels (RRI)

Compte tenu des complexités associées au régime de retraite individuel (RRI), des conseils spécialisés en matière de fiscalité et de retraite sont nécessaires pour s'assurer qu'un tel régime est approprié pour le client. De plus, une stratégie RRI doit être considérée dans le contexte d'un plan financier et successoral complet.

Options

Les options sont des placements risqués et ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les investisseurs doivent tenir compte des incidences fiscales, des exigences de marge, des commissions et des autres frais d'opération, parce qu'ils peuvent modifier considérablement le résultat de toute stratégie d'option utilisée et vous devriez les étudier en compagnie de votre conseiller en placement et de votre conseiller fiscal avant de mettre votre stratégie à exécution.

Contrats de change à terme

Les modalités présentées pour les contrats de change à terme ne sont que des exemples et ne représentent pas nécessairement les conditions auxquelles la Banque CIBC serait disposée à conclure une opération. Tant que nous n'avons pas mutuellement convenu de conclure une opération et n'en avons pas établi les modalités expresses par écrit, la Banque CIBC ne sera pas liée et vous ne serez pas lié. Vous devez satisfaire aux critères d'admissibilité de toute réglementation provinciale applicable sur les valeurs mobilières ou sur les produits dérivés pour conclure une telle opération.

Certificats de placement garantis

Pour des CPG d'une durée d'un an ou moins, un intérêt simple est payé à l'échéance. Pour ceux dont la durée est supérieure à un an, l'intérêt simple est payé chaque année ou l'intérêt composé est calculé annuellement et payé à l'échéance. Pour les rachats de CPG flexible multiservices CIBC ou CPG flexible d'Hypothèques CIBC inc. dans les 89 premiers jours après leur achat, aucun intérêt ne sera payé. Pour en savoir plus sur ce produit, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.

Avertissements relatifs aux fonds négocié en bourse

La propriété de parts ou d'actions d'un fonds négocié en bourse (FNB) donne lieu à des frais permanents. Le FNB doit établir des documents renfermant des renseignements essentiels sur le fonds, où l'on peut trouver de l'information plus détaillée sur le fonds. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts ou actions et du réinvestissement de tous/toutes les dividendes ou distributions et ne tient pas compte de certains frais, comme les frais de rachat ou les frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Vous paierez habituellement des frais de courtage à votre courtier si vous achetez ou vendez des parts ou actions du fonds négocié en bourse à/sur la bourse ou l'autre marché sur lequel les titres du FNB sont inscrits ou cotés. Si les parts ou actions sont achetées ou vendues sur la bourse ou l'autre marché, l'investisseur pourra payer un montant supérieur à la valeur liquidative actuelle à l'achat des parts ou actions du FNB et recevoir un montant inférieur à la valeur liquidative actuelle à la vente.

Avertissements relatifs aux fonds communs de placement, fonds de couverture, FIT et service de répartition de l'actif

Mutual Funds

Un placement dans les fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Fonds du marché monétaire

Rien ne garantit que le fonds pourra maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement dans ce fonds vous sera retourné.

Un placement dans les fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. L'information sur le rendement suppose le réinvestissement des distributions uniquement et ne tient pas compte des frais d'acquisition, des frais de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu à payer par un porteur de parts, lesquels auraient pour effet de réduire les rendements. Les parts des fonds communs de placement ne sont pas couvertes par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme public d'assurance-dépôts. Rien ne garantit que le fonds pourra maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement dans ce fonds vous sera retourné.

Fonds de couverture

Un placement dans les fonds de couverture peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Les fonds de couverture peuvent être vendus par voie de prospectus au public en général, mais ils sont plus fréquemment vendus par voie de notice d'offre aux investisseurs qui satisfont à certains critères d'admissibilité et d'achat minimum. La notice d'offre n'est pas requise dans certaines juridictions. Le prospectus ou la notice d'offre comprend des renseignements importants relatifs aux fonds de couverture; veuillez en obtenir un exemplaire et le lire attentivement avant d'investir. Les fonds de couverture ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Les fonds de couverture sont destinés aux investisseurs avertis seulement.

Fonds d'investissement de travailleurs (FIT)

Les titres des fonds d'investissement de travailleurs doivent être détenus pendant une période de temps spécifique si l'on veut éviter d'avoir à rembourser les crédits d'impôt. Un placement dans les fonds d'investissement de travailleurs peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds d'investissement de travailleurs ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Service de répartition de l'actif

Un placement dans les fonds communs de placement et l'utilisation d'un service de répartition de l'actif peuvent donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus des fonds communs de placement dans lesquels il est possible d'investir dans le contexte du service de répartition de l'actif. Tout taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique en supposant que la stratégie de placement recommandée par le service de répartition de l'actif soit utilisée et après déduction des frais liés à l'utilisation de ce service. Ces taux de rendement sont fondés sur le taux de rendement total composé annuel historique des fonds communs de placement participants, y compris les variations de valeur des parts et le réinvestissement de tous les dividendes ou distributions. Les rendements ne tiennent pas compte des frais d'acquisition, des frais de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu à payer par un porteur de parts à l'égard d'un fonds participant, lesquels auraient pour effet de réduire les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement antérieur n'est pas un indicatif de leur rendement futur.

Divulgations d'assurance

Services d'assurance

Les services d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy Services financiers inc. Au Québec, les services d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.

Fonds distincts

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les fonds distincts peuvent garantir jusqu'à 100 % de votre placement initial à la date d'échéance (au moins dix ans après le dépôt) ou immédiatement au décès du rentier. Les retraits effectués avant la date d'échéance du dépôt sont assujettis aux valeurs actuelles du fonds distinct et diminueront le montant garanti à l'échéance et la prestation en cas de décès relative au dépôt. Un fonds distinct procure un revenu garanti, mais le dépassement des limites de retrait peut avoir une incidence négative sur les versements futurs. Les bonis ne sont pas des dépôts en espèces; ils augmentent le montant servant de base au calcul du revenu garanti. Le rendement passé des fonds distincts n'est pas garant du rendement dans l'avenir. Veuillez lire attentivement la brochure explicative du fonds avant d'investir.